



*Mairie de*

**12120 CASSAGNES-BéGONHès**

☎ : 05.65.46.70.09 - 📧 05.65.46.70.09  
**mairie-cassagnes12@orange.fr**

SEANCE DU mercredi 14 octobre 2020 – 20 h 30

URBANISME : DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES  
D'URBANISME RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL A AVEYRON INGENIERIE

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN D'AVEYRON CULTURE

RESSOURCES HUMAINES : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES  
AVANCEMENTS DE GRADE

RESSOURCES HUMAINES : CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE  
D'AVANCEMENTS DE GRADE

COMMUNICATION : CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION  
D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 14 octobre 2020

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

---

**Présents** : Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame DRULHE, Monsieur CANIVENQ, Monsieur SOULIE, Monsieur BOUSQUET, Monsieur FRAYSSIGNES, Madame COSTES, Madame BLANC, Monsieur BOUSQUET, Monsieur ISNARD

**Absents** :

**Représentés** : Madame LAGARDE par Monsieur COSTES, Monsieur CRANSAC par Monsieur FRAYSSE, Madame GAYRARD par Madame DRULHE

**Secrétaire** : Monsieur CANIVENQ Jean-Marc

---

Date de la convocation : 09/10/2020

Effectif du conseil : 15

---

Déposé en Préfecture : 15/10/2020

Publié le : 15/10/2020

---

## **OBJET : URBANISME : DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL A AVEYRON INGENIERIE**

La loi A.L.U.R a mis fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire des communes compétentes, membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

La commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 3 ans. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 décembre 2020.

Il est proposé de continuer à confier cette mission à Aveyron Ingénierie dont la commune est membre.

Pour rappel, ce service comprend :

- L'instruction des certificats d'urbanisme b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation
- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par AVEYRON INGENIERIE
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou précontentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur)

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération, suivant le type d'acte.

La tarification de cette prestation (non soumise à T.V.A) est fixée chaque année, par le conseil d'administration d'AVEYRON INGENIERIE, en fonction du coût réel de ce service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de continuer à confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à AVEYRON INGENIERIE l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatif (C.U.a), approuve les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable par décision expresse et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN D'AVEYRON CULTURE**

Considérant le renouvellement du Conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein d'Aveyron Culture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Monsieur Michel COSTES pour représenter la Commune au sein d'Aveyron Culture lequel accepte les fonctions.

## **OBJET : RESSOURCES HUMAINES : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le taux de promotion à 100% pour les procédures d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois et valable pour la durée du mandat.

## **OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE**

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanents à temps complet et la suppression de 2 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanents à temps complet.

## **OBJET : COMMUNICATION : CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET**

La commission communication, culture et associations a mené une réflexion sur l'évolution du site Internet de la commune de CASSAGNES-BEGONHES.

Une enquête auprès des professionnels et des associations est en cours pour identifier les besoins et les attentes de chacun.

Le site Internet communal actuel est une version ancienne proposée par AGEDI. Il restera en fonctionnement jusqu'à la création du nouveau site.

Le SMICA et AGEDI ont fait des démonstrations des nouveaux sites pouvant être proposés aux communes.

Après analyse, les membres de la commission communication, culture et associations proposent de créer un nouveau site Internet pour la commune par l'intermédiaire de l'offre mon site communal du SMICA. (exemple : <https://www.arvieu.fr/> <https://www.anglarsaintfelix.fr/> )

Ce site sera opérationnel courant 2021.

Ce site Internet sera responsive, adapté aux mobiles.

Il comportera un portail citoyen pour les démarches administratives en ligne.

Il sera alimenté également par des données tierces : agenda, tourisme, emploi...

Il est en parallèle nécessaire que la collectivité se dote de photographies de qualité pour mettre en valeur le territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un nouveau site Internet : mon site communal et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

## **COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

DIA 01205720G0012 parcelle AB 222 - 8 RUE DU BARRY- Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0013 parcelles AB 209 et AB401 - 25 RUE DU CENTRE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0014 parcelle D 808 - 33 AVENUE DE LODEVE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0015 parcelle AB 265 - 2 RUE DU BICENTENAIRE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0016 parcelle C 388 - 6 LOTISSEMENT LES CHENES - Non exercice du droit de préemption

## QUESTIONS DIVERSES

**Taxe d'aménagement** : choix de ne pas augmenter les taux

**Actions sociales** : repas pour les aînés les années prochaines  
réflexion en cours pour une action alternative pour 2020 en raison de la crise sanitaire

**Eclairage public** : réunion avec le SIEDA ce jeudi 15 octobre pour la rénovation et les économies d'énergie

**Cinédocs** : ce vendredi 16 octobre avec la projection du documentaire "Milieu"

**Journée nettoyage et collecte de graines** : ce samedi 17 octobre , rendez-vous à 9h

**Plan d'eau** : réunion le lundi 2 novembre à 10h avec les services de l'Etat et l'EPAGE du Viaur

**Réouverture du lit de l'Hunargues** : Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du projet

**Projet "nouveau lieu"** :

en réflexion pour une reprise en janvier de l'accompagnement par l'ADEFPAT  
Le marché gourmand a été une réussite. Cette initiative est à reconduire en 2021.

**Quillodrome** :

début des travaux, ajustements à prévoir

**Ecole** :

rencontre avec les enseignantes le 24 septembre 2020  
le nombre d'élèves est en hausse.  
réflexion pour optimiser les conditions d'accueil des élèves

**Transport scolaire** :

pour des raisons de sécurité, le lundi matin et le vendredi après-midi , arrêts des bus place du Bournhou

**Aménagement de la place du Céor** :

travaux en cours  
maçonnerie à partir de ce vendredi

**Communauté de Communes** :

projet d'extension de la zone d'activités de Plaisance  
accord pour le dépôt du permis d'aménager

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire – Mr COSTES Michel

